

## FORUM REGIONAL DE GOGOUNOU (BENIN) SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

### FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN PLACE D'UN CADRE DE CONCERTATION ENTRE LE BENIN, LE BURKINA FASO, LE MALI, LE NIGER, LE NIGERIA ET LE TOGO SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

---

#### 1. ETAT DES LIEUX

Le forum régional sur la transhumance transfrontalière qui s'est tenu à Gogounou (Bénin) du 14 au 16 avril 2010 a regroupé des participants provenant du Bénin, du Burkina Faso, du Niger, du Nigeria et du Togo. Ces participants représentent les Gouvernements, les institutions sous-régionales d'intégration, les collectivités locales, les organisations professionnelles d'éleveurs et les partenaires techniques et financiers.

Les participants au forum sont conscients du fait que la transhumance transfrontalière constitue un sujet qui préoccupe tout particulièrement les Etats de la sous-région ouest-africaine. En effet, la mobilité du bétail, basée sur une exploitation itinérante des ressources dont la disponibilité et la variabilité spatio-temporelle sont une réalité, est vitale pour préserver les moyens d'existence locaux et favoriser le commerce et les échanges.

Les participants considèrent que la transhumance transfrontalière présente un certain nombre d'avantages parmi lesquels on peut citer : (i) l'utilisation rationnelle des pâturages sahéliens au moyen d'un transfert de charge saisonnière vers les régions méridionales à fortes potentialités pastorales; (ii) l'augmentation de la productivité des troupeaux et le maintien en vie du cheptel; et (iii) la réduction des coûts de production ; et (iv) la redynamisation des économies locales dans zones d'accueil. Il n'en demeure pas moins que sa pratique est cause de multiples conflits qui sont parfois mortels.

C'est pour gérer au mieux la transhumance transfrontalière entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest que les chefs d'Etat membres de la CEDEAO ont adopté la Décision A/DEC.5//10/98. La mise en œuvre opérationnelle des dispositions arrêtées lors de cette réunion rencontre des difficultés, tant dans les pays de départ que dans ceux d'accueil des transhumants. En outre, pour faciliter l'exercice de cette activité au niveau des pays membres, *la CEDEAO a mis en place le Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) dont une sous composante est*

*consacrée à des investissements communautaires pour faciliter le pastoralisme et la transhumance transfrontalière.*

Dans le but de faciliter le dialogue et la concertation inter acteurs, le Réseau Billital Maroobé a organisé une série de trois ateliers qui se sont tenus à Tillabéry (Niger) en 2001, Maradi (Niger) en 2008 et Gogounou (Bénin) en 2008. Compte tenu de la faible mise en œuvre des conclusions de ces ateliers, le Réseau Billital Maroobé a, dans le cadre du présent forum, décidé d'élargir le champ de la concertation à un groupe plus vaste d'acteurs clés (autorités publiques, institutions sous-régionales). Ainsi, le forum a enregistré la participation des décideurs du secteur élevage/pastoralisme au niveau de la sous région, des institutions sous régionales comme le CILSS, l'ALG, l'UEMOA, des ONG internationales comme la SNV, OXFAM, ACORD et des organisations faïtières des éleveurs comme APSS, RECOPA, AREN et ANOPER.

Les participants ont constaté la détermination des pays de la sous-région à améliorer les conditions de la transhumance transfrontalière. A cet effet, ils se sont dotés, chacun, d'un dispositif législatif et réglementaire approprié. Toutefois, certaines pratiques de contrôle et/ou de gestion de la transhumance transfrontalière ne sont pas toujours conformes aux règlements en vigueur dans les pays et au niveau de la CEDEAO. En effet, la Décision A/DEC.5/10/98 de la CEDEAO n'est pas appliquée de façon systématique dans les pays membres de cette institution. Ainsi, la libre circulation des personnes et des biens, l'accès aux marchés porteurs dans les différents pays restent entravés, si une volonté politique de concertation et de mise en œuvre ne se dégage pas au niveau de la région.

La synthèse des résultats des concertations antérieures a permis aux communautés pastorales et aux autres acteurs de formuler propositions et recommandations perçues comme prioritaires. Partant du constat que les couloirs et les postes d'entrée ne sont pas sécurisés, il est attendu une action de matérialisation des parcours et de facilitation des rapports entre communautés autochtones et transhumantes. Sur un autre plan, la mise en œuvre de la politique de décentralisation dans les pays impose une implication plus étroite des communes dans la prise en charge de la transhumance transfrontalière. Dans ce cadre, la concertation devrait être renforcée avec les OSC et les conseils municipaux pour une meilleure gestion de la transhumance. Les comités de transhumance devraient être soutenus dans leur fonctionnement, afin qu'ils jouent au mieux leurs rôles.

Les communautés pastorales attendent le renforcement de la concertation entre organisations de pasteurs, la société civile et les communes qui serait d'un grand intérêt pour l'animation des économies locales.

## RESOLUTIONS DU FORUM DE GOGOUNOU

Les pays participants au forum de Gogounou conviennent de l'impérieuse nécessité de la mise en œuvre des actions ci-après intitulées « *résolutions de Gogounou* » :

- Mettre en application effective la décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membre de la CEDEAO ;
- Elargir à l'ensemble des pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria et Togo) le Cadre de concertation existant et le rendre fonctionnel ;
- Renforcer et encourager les rencontres de proximité dans le cadre de la gestion de la transhumance transfrontalière ;
- Mettre en place un observatoire sur la transhumance dans le but de favoriser la diffusion de l'information relative au mouvement des animaux et de réguler leurs flux transfrontalier ;
- Concevoir une charte sous-régionale de gestion des parcours prenant en compte les postes d'entrée, les couloirs de passage, les zones de pâturage, les postes vétérinaires, les points d'eau pastoraux, etc. ;
- Intensifier les efforts en matière de mise en place d'infrastructures appropriées et d'aménagement des parcours en vue d'améliorer les conditions de la transhumance transfrontalière ;
- Conduire dans les pays de l'espace CEDEAO un exercice de capitalisation, d'actualisation, de traduction et de vulgarisation des textes relatifs à la transhumance afin de les mettre à la portée des acteurs les plus directement concernés ;
- Instituer avec l'appui des partenaires techniques et financiers des caravanes de sensibilisation et de popularisation des textes sur la transhumance transfrontalière ;
- Insérer des lignes dans les budgets nationaux pour assurer le financement pérenne du cadre de concertation ;
- Assurer l'organisation de ce type de concertation à l'échelle sous-régionale en s'appuyant sur les institutions d'intégration ;
- Adopter un schéma d'opérationnalisation d'une transhumance transfrontalière et du transit de bétail qui respecte l'environnement et ses ressources, tout en apportant une plus-value dans le respect des principes d'un partenariat « *gagnant-gagnant* ».

## Plan d'Action

Activités	Résultats attendus	Institutions responsables de la mise en œuvre	Calendrier
Appliquer de façon effective la décision A/DEC.5/10/98 de la CEDEAO	La décision concernée est effectivement appliquée	Départements techniques compétents au niveau des pays, les Comités de transhumance	Septembre 2010
Elargir à l'ensemble des pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria et Togo) le Cadre de Concertation existant et le rendre fonctionnel	Le Cadre de concertation est élargi à l'ensemble des pays concernés et rendu fonctionnel	Départements techniques compétents au niveau des pays CEDEAO ALG UEMOA CILSS	Octobre 2010
Renforcer et encourager les rencontres de proximité dans le cadre de la gestion de la transhumance transfrontalière	Les rencontres de proximité se tiennent de façon régulière	CEDEAO ALG CILSS UEMOA Départements techniques compétents au niveau des pays Organisations faïtières de producteurs ruraux (éleveurs, agriculteurs, etc.)	Octobre 2011
Mettre en place un observatoire sur la transhumance dans le but de favoriser la diffusion de l'information relative au mouvement des animaux et de réguler leurs flux transfrontalier	L'observatoire est créé et fonctionnel	Départements techniques compétents au niveau des pays, les Organisation d'Eleveurs, CEDEAO ALG UEMOA CILSS	Octobre 2012
Concevoir une charte sous-régionale de gestion des parcours prenant en compte les postes d'entrée, les couloirs de passage, les zones de	Une charte sous – régionale est élaborée, vulgarisée et appliquée	CEDEAO ALG CILSS	Juillet 2011

pâturage, les postes vétérinaires, les points d'eau pastoraux, etc.		UEMOA Départements techniques compétents au niveau des pays Organisations faîtières de producteurs ruraux (éleveurs, agriculteurs, etc.)	
Intensifier les efforts en matière de mise en place d'infrastructures appropriées et d'aménagement des parcours en vue d'améliorer les conditions de la transhumance transfrontalière	Les principaux couloirs de passage sont équipés d'infrastructures et de services sociaux de base	CEDEAO ALG CILSS UEMOA	Octobre 2011
Conduire dans les pays de l'espace CEDEAO un exercice de capitalisation,, d'actualisation, de traduction et de vulgarisation des textes relatifs à la transhumance afin de les mettre à la portée des acteurs les plus directement concernés	Document en version actualisée.  Documents traduits en langues nationales et vulgarisés	Départements techniques compétents Organisations faîtières des éleveurs	Avril 2011
Instituer avec l'appui des partenaires techniques et financiers des caravanes de sensibilisation et de popularisation des textes sur la transhumance transfrontalière	Des caravanes de sensibilisation et de popularisation sont effectuées dans les pays concernés	Départements techniques compétents Organisations faîtières des éleveurs	Janvier 2011
Insérer des lignes dans les budgets nationaux pour assurer le financement pérenne du cadre de concertation	Une inscription budgétaire est effective dans chaque pays	Ministres de l'économie et des finances Ministres en charge de la question de l'élevage	Budget 2011
Assurer l'organisation de ce type de concertation à l'échelle sous-régionale en s'appuyant sur les institutions d'intégration	Réunions périodiques	CEDEAO/UEMOA/ CILSS/ALG Ministères en charge de la question de l'élevage Organisations faîtières d'éleveurs	Janvier 2011

### Planning de mise en œuvre des engagements : Niveau Pays

Activités	Résultats attendus	Institutions responsables de la mise en œuvre	Calendrier
Finaliser et mettre en œuvre le programme de gestion intégrée de la transhumance transfrontalière	Projet effectif et fonctionnel	Gouvernement du Bénin	Octobre 2010
Finaliser la concertation du Bénin et Burkina Faso en vue de la finalisation des accords sur les conditions de transhumance transfrontalière et son organisation pratique sur le terrain	Rendez-vous ferme de concertation  Signature d'un protocole d'accord	Gouvernement du Bénin et du Burkina Faso	Août 2010
Matérialiser les parcours et aires de pacage	Effectivité de balisage des parcours	Chaque gouvernement	Décembre 2011
Etat des lieux des initiatives en cours conduites par les institutions sous régionales et perspectives.	Document de capitalisation	CEDEAO/UEMOA/CILSS	Octobre 2010
Appuyer le fonctionnement des comités de gestion de la transhumance	Appuis financiers des comités	Les communes transfrontalières	Décembre 2010
Adopter un schéma d'opérationnalisation d'une transhumance transfrontalière et du transit de bétail qui respecte l'environnement et ses ressources, tout en apportant une plus-value dans le respect des principes d'un partenariat « gagnant-gagnant ».	Schémas adoptés et mis en oeuvre	Chaque des Gouvernements concernés	Décembre 2010

Compte tenu de la configuration particulière de l'année 2009/2010 marquée par un déficit fourrager très important dans plusieurs zones pastorales et des risques inhérents à cette crise, les participants recommandent de tenir la prochaine rencontre en octobre 2010, afin de permettre aux acteurs d'évaluer l'efficacité des mesures adoptées pour faire face à une telle crise. Cette rencontre sera également consacrée à l'évaluation de l'état de mise en œuvre des résolutions du forum de Gogounou.

Les participants recommandent au Réseau Billital Maroobè d'adresser une requête à l'UEMOA en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la tenue de la rencontre prévue en octobre 2010.

Fait à Gogounou (Bénin) le 16 avril 2010

Les participants